

Réseau des professionnels en Centres culturels asbl

rue du Couvent, 4 - 6810 Jamoigne

Tél: 061/29 29 19 Courriel: info@astrac.be

www.astrac.be

Madame Alda Greoli

Ministre de la Culture et de l'Éducation permanente

Place Surlet de Chokier, 15-17 1000 Bruxelles

Jamoigne, le 27 juin 2017

Objet : Situation et perspectives des Centres culturels

Madame la Ministre,

La saison culturelle se termine dans des circonstances politiques incertaines qui renforcent les craintes des opérateurs culturels pour leur avenir à court et à moyen terme.

En tant qu'organisation représentative, l'ASTRAC se doit de vous rappeler les difficultés et les attentes des équipes des Centres culturels. Le secteur se réjouit de la signature récente de l'ensemble des arrêtés ministériels sur la table relatifs aux reconnaissances dans les termes du décret du 21 novembre 2013. Mais ses interrogations sur l'application et le financement du décret restent nombreuses tout comme son inquiétude quant au suivi de vos décisions dans le contexte actuel. L'ASTRAC s'est concertée avec ses partenaires de l'ACC et a retenu les points suivants sur lesquels elle souhaite attirer votre attention.

Premièrement, plusieurs **questions techniques sont toujours en suspens**. La réalisation et le traitement des dossiers de demande de reconnaissance, ainsi que la mise en œuvre des plans d'action par les Centres déjà reconnus s'en trouvent fortement compliquées. Dans ce contexte de flou, comment se projeter dans l'avenir pour travailler, avec les citoyens et les partenaires, pour les droits culturels de tous ?

Une **circulaire** permettant au secteur de connaître et d'appréhender correctement les intentions politiques relatives au décret nous paraît aussi urgente que nécessaire.

Nous nous interrogeons également à propos de l'affectation de l'enveloppe de 400 000€ réservée aux Centres culturels en 2017. Cette enveloppe permet à nos yeux de **mieux financer le décret et les dynamiques de transition en cours** ou, au moins, de soutenir l'ensemble du secteur d'une manière plus équitable.

Nous nous sommes exprimés très clairement dans ce sens dès le 20 février dans une lettre que nous vous avons adressée suite à une réunion de concertation cruciale à votre Cabinet. C'est donc avec le plus grand étonnement que nous avons lu dans le procès verbal de la réunion du 8 juin 2017 de la Commission Culture du Parlement « ... Les critères pris en compte pour la répartition de ces 400 000 euros sont ceux proposés conjointement par les deux ORUA. Je n'ai fait qu'exécuter scrupuleusement ces critères... » (page 5).

Permettez-nous de vous rappeler quelques passages de notre courrier du 20 février :

« ... nous ne pouvons que vous inviter à privilégier, plutôt que l'octroi d'aides extraordinaires suite aux demandes qui vous parviendront, des mesures pour soutenir structurellement le secteur entier et son développement... une certaine indexation des subventions ordinaires de l'ensemble des opérateurs du secteur ... la compensation du sous-financement ou du non-financement de certaines reconnaissances décrétales complémentaires » « ... l'augmentation de 20% en 5 ans des subsides des « plus grands » Centres culturels (ceux financés aujourd'hui au-dessus de 83.300 euros) ne suffira à peine ou pas pour permettre leur consolidation après plusieurs années très difficiles »

Ces points ont résonné dans les cris d'alarme que plusieurs acteurs du secteur ont fait entendre dans le courant des mois ou semaines passées, en s'adressant directement à vous ou à l'opinion publique pour énoncer les importantes difficultés qu'ils rencontrent déjà ou auxquelles ils s'attendent.

Nous osons espérer que des solutions pour soulager le secteur pourront être mises en place suite à l'ajustement budgétaire.

Enfin, en lien avec ce qui précède et vos affirmations en Commission Culture le 8 juin, nous regrettons de ne pas avoir pu échanger avec vous sur votre proposition d'affecter le solde des 400 000€ (après déduction des sommes nécessaires au financement des nouvelles reconnaissances) sur la base d'un appel à projets en lien avec l'extension territoriale.

Comme nous l'avons écrit, les extensions « répondent à des enjeux culturels et en matière de gouvernance locale, tout en étant bien plus économes que la reconnaissance de l'action de nouveaux Centres culturels ».

L'appel à projets pour la distribution des crédits extraordinaires en 2017 ne pourra pas soutenir durablement les dynamiques d'extension qui existent dans plusieurs lieux – un exemple récent vient encore de prouver que ces dynamiques sont aujourd'hui fortement compromises par le manque de perspectives pour leur consolidation.

Nous ne pouvons dès lors que plaider une nouvelle fois pour une immunisation de ce dispositif décrétal contre les économies que vous avez prévues pour les autres reconnaissances complémentaires (actions spécialisées ou intensifiées).

Comme mentionné ci-dessus, nous nous indignons contre l'idée de soutenir le secteur dans le contexte difficile d'aujourd'hui à partir de nouvelles logiques d'aide à des projets ponctuels. Après plusieurs années de sous-financement, seuls des mesures structurelles pourront conduire à une certaine consolidation de l'ensemble du secteur.

Les événements politiques de ces dernières semaines – et les vacances qui s'approchent – auront sans doute pour effet de remettre la reprise des concertations entre votre Cabinet et les représentants des différents secteurs culturels à plus tard. Cela ne nous empêchera pas de rester à votre disposition entière pour continuer à nourrir les réflexions de votre Cabinet.

Nous vous remercions de toute l'attention que vous porterez à la présente lettre et vous prions de recevoir, Madame la Ministre, nos salutations les plus respectueuses.

Liesbeth Vandersteene Directrice Christophe Loyen Président